

Distr. générale 7 juillet 2010 Français Original: anglais

Conseil du développement industriel

Trente-huitième session Vienne, 24-26 novembre 2010 Point 2 e) de l'ordre du jour provisoire Mobilisation de ressources financières

Comité des programmes et des budgets

Vingt-sixième session Vienne, 7 et 8 septembre 2010 Point 7 de l'ordre du jour provisoire Mobilisation de ressources financières

Mobilisation de ressources financières

Rapport du Directeur général

Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5, dans lequel le Directeur est prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources. Il rend également compte des priorités thématiques ainsi que des progrès faits en matière de développement de partenariats et de mobilisation de ressources financières

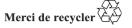
Table des matières

		Paragraphes	Page
	Introduction	1-3	2
I.	Faire fond sur les trois priorités thématiques	4-6	2
II.	Progrès de la mobilisation de fonds	7	3
III.	Importants faits nouveaux intéressant les programmes	8-10	4
IV.	Orientation de la programmation pour l'exercice biennal 2010-2011	11-13	5
V.	Mesures à prendre par le Comité	14	5

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.10-55071 (F) 290710 300710





Introduction

- 1. Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5 dans lequel le Directeur général est prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources. Rendant compte des progrès faits, il est présenté au Conseil par l'entremise du Comité et devrait être rapproché du *Rapport annuel de l'ONUDI 2009*, chapitre 1 C, qui contient des renseignements sur la mobilisation de ressources financières au cours de cette année.
- 2. Étant donné que l'Acte constitutif de l'ONUDI limite les ressources du budget ordinaire disponibles pour financer les activités de coopération technique, il est capital de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour les services que l'ONUDI est appelée à fournir. Comme le *Rapport annuel 2009* l'indique, le montant des fonds extrabudgétaires mobilisés en cours d'année a continué à augmenter rapidement, atteignant (compte tenu d'autres versements dus au titre d'accords conclus et de contributions supplémentaires non réservées à des fins spécifiques) 183,4 millions de dollars, volume record pour l'Organisation.
- 3. Comme les années précédentes, les ressources consacrées à la constitution d'un portefeuille de projets susceptibles d'être financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont commencé à se révéler productives en portant à un chiffre net record de plus de 43 millions de dollars le montant des projets approuvés, aidant ainsi à compenser les fluctuations du financement au titre du Protocole de Montréal. Le montant élevé environ 115 millions de dollars des ressources fournies par les États Membres versant des contributions au Fonds de développement industriel et constituant le Fonds d'affectation spéciale, ainsi que par les fonds d'affectation multidonateurs, notamment en période de sortie de crise, est resté inchangé par rapport à 2008 (compte tenu des versements prévus au titre d'accords conclus). La Commission européenne est demeurée le plus grand donateur entrant dans cette catégorie.

I. Faire fond sur les trois priorités thématiques

- 4. Le succès remporté dans la mobilisation de ressources nouvelles pour les programmes de l'ONUDI indique clairement que l'Organisation, en mettant systématiquement l'accent sur les trois priorités thématiques et en se donnant les moyens nécessaires dans ces domaines, a fait de plus en plus reconnaître ses atouts et ses avantages comparatifs. Les trois priorités thématiques correspondent à des objectifs de développement essentiels arrêtés par la communauté internationale. L'ONUDI, qui insiste d'une manière générale sur l'importance de l'industrie comme secteur productif essentiel pour les pays en développement, a réussi en outre à susciter une action ciblée sur ces objectifs pour laquelle elle dispose d'avantages comparatifs manifestes, ce qui rend les donateurs plus intéressés à coopérer avec elle. Les trois thèmes sont les suivants:
- a) Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives: concernant directement la réduction de la pauvreté, grand objectif du Millénaire pour le développement, ce thème touche au développement des moyennes, des petites et des microentreprises, à la constitution de groupements de petites et

V.10-55071

moyennes entreprises, au développement rural, aux agro-industries, à la participation des femmes au développement ainsi qu'à l'accès des populations démunies à l'énergie grâce au programme "exploitation de l'énergie rurale à des fins productives";

- b) Renforcement des capacités commerciales: défini à la Conférence internationale sur le financement du développement de 2002, ce thème prioritaire vise à mener de front la mise en place de l'infrastructure technique dont les pays ont besoin pour participer aux échanges internationaux conformément aux accords conclus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (normalisation, qualité, métrologie, accréditation, certification) et l'amélioration des performances des principaux secteurs exportateurs pour augmenter les capacités d'offre et d'exportation;
- c) Environnement et énergie: s'agissant de l'énergie, l'ONUDI se concentre à la fois sur les sources d'énergie renouvelables et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie industrielle. Pour ce qui est de l'environnement, il s'agit surtout de programmes financés au titre du Protocole de Montréal et du FEM (qui concernent principalement les polluants organiques persistants, l'eau et le changement climatique), et du programme d'utilisation rationnelle des ressources et de production plus propre financé par des pays donateurs et coordonné par l'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
- 5. Au lendemain d'une crise, l'action de l'ONUDI s'inscrit normalement dans le cadre de programmes exécutés à l'échelle du système des Nations Unies, eu égard toutefois d'une manière générale aux trois thèmes présentés ci-dessus.
- 6. L'Organisation maintiendra cette orientation et continuera à renforcer ses moyens et sa position dans les trois secteurs thématiques prioritaires. Elle continuera à développer les partenariats avec les organisations ayant un mandat et des compétences complémentaires. De même, elle s'emploiera à tirer le meilleur parti de ses propres compétences et outils pour améliorer en permanence les services fournis aux États Membres et accroître les résultats atteints. On compte qu'en augmentant sa visibilité dans ces domaines, elle réussira à obtenir que les contributions volontaires versées par les différents donateurs et autres sources continuent de progresser.

II. Progrès de la mobilisation de fonds

7. Comme on l'a signalé ci-dessus, des progrès notables ont été faits en 2009 en ce qui concerne la situation globale du financement des programmes et des projets de l'ONUDI. On a mobilisé en 2009 non seulement plus de ressources qu'au cours d'un exercice antérieur quelconque, mais le nombre des donateurs apportant des contributions importantes a été aussi plus élevé que jamais auparavant, des sommes supérieures à 1 million de dollars ayant été versées par 16 gouvernements et autres bailleurs de fonds. En outre, les fonds d'affectation multidonateurs en expansion rapide qui, ayant été utilisés tout d'abord au lendemain de crises, servent désormais aussi à poursuivre les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'à apporter des ressources de base aux programmes exécutés dans les pays pilotes de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies", offrent à l'ONUDI un moyen supplémentaire de financement de la coopération technique. En 2009, l'ONUDI a

V.10-55071 3

reçu de ces fonds d'affectation multidonateurs plus de 22 millions de dollars à titre de contributions à des programmes conjoints. Grâce à l'accroissement des ressources prélevées sur le FEM et au maintien des financements au titre du Protocole de Montréal, l'ONUDI dispose désormais d'une base de financement bien plus diversifiée pour ses programmes.

III. Importants faits nouveaux intéressant les programmes

- Les ressources prélevées sur les fonds d'affectation multidonateurs constituent un apport supplémentaire non négligeable pour le financement de la priorité thématique "réduction de la pauvreté grâce à des activités productives", qui représente un volet moyen des programmes conjoints. On compte que le niveau de financement restera inchangé au cours des prochaines années. L'initiative que l'ONUDI, agissant en coopération étroite avec des organisations comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), a prise récemment pour mettre au point, à l'intention de certains des pays les moins avancés (PMA), des programmes globaux de développement du secteur agro-industriel, devrait augmenter encore le montant des ressources disponibles pour cette priorité thématique. Ceci est de plus en plus important dans la mesure où la sécurité et l'approvisionnement alimentaires continuent à revêtir une grande importance pour les États Membres. Le fonds d'affectation spéciale, constitué conformément à la décision GC.13/Dec.15 pour financer des activités additionnelles visant à améliorer la sécurité alimentaire grâce à la promotion de l'agrobusiness et de l'agro-industrie, facilitera la mise au point de programmes qui seront présentés pour financement à la communauté des donateurs.
- 9. Pour ce qui est de la priorité thématique "renforcement des capacités commerciales", la Commission européenne continue à être le principal bailleur de fonds, même si plusieurs autres pays y apportent aussi des contributions non négligeables. Comme indiqué l'année dernière, plusieurs programmes d'envergure ont été élaborés dont certains devraient être approuvés en 2010 par la Commission européenne. Le financement par la Commission européenne pose un problème particulier l'exigence de cofinancement par un tiers, l'ONUDI ou un autre donateur. Bien que cette exigence ait été levée pour les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), elle reste valable pour d'autres pays. L'ONUDI remercie un pays donateur (la Norvège) d'avoir consenti à assurer le cofinancement d'un grand projet concernant le Bangladesh, qui vient d'être approuvé par l'Union européenne (UE). Les autres donateurs sont encouragés à faire des contributions analogues. On recherche encore des ressources pour plusieurs des programmes pilotes multiorganisations intéressant les PMA, élaborés au titre du Cadre intégré renforcé.
- 10. S'agissant de la priorité thématique "environnement et énergie", le Fonds multilatéral aux fins de l'application du Protocole de Montréal et le FEM restent les principales sources de financement des activités de l'ONUDI. Selon les indicateurs quantitatifs de performance, l'ONUDI s'est classée de nouveau en 2009 à la tête des agents d'exécution. Ceci l'aidera peut-être à l'avenir d'avoir de plus en plus accès au guichet bilatéral du Protocole de Montréal. L'ONUDI a élaboré à l'intention du FEM un vaste portefeuille de projets à financer, notamment dans les domaines des

4 V.10-55071

polluants organiques persistants, de l'énergie et du changement climatique. Le montant des projets approuvés par le FEM a déjà atteint un niveau record en 2009. L'exigence de cofinancement à la fois de la phase d'élaboration ainsi que, dans bien des cas, du projet proprement dit continue à poser problème. À cet égard, le Fonds d'affectation spéciale pour les sources d'énergie renouvelables, constitué conformément à la décision GC.13/Dec.15, peut faciliter au moins l'exécution de projets intéressant les sources d'énergie renouvelables. Il importerait que ce fonds d'affectation spéciale bénéficie de contributions additionnelles qui permettraient à l'ONUDI de tirer pleinement parti des possibilités de financement par le FEM. Le financement des programmes PNUE/ONUDI d'utilisation rationnelle des ressources et de production plus propre continue à être tributaire d'un petit nombre de donateurs individuels. Le réseau des centres nationaux de production plus propre sert de plus en plus à promouvoir et à exécuter des programmes spécifiques concernant l'énergie, le changement climatique et l'environnement. Quant à ces activités, le concours de donateurs et de sources de financement supplémentaires, permettrait au réseau de mieux aider les États Membres à atteindre leurs objectifs en matière de changement climatique et d'environnement.

IV. Orientation de la programmation pour l'exercice biennal 2010-2011

- 11. Pour l'exercice 2010-2011, l'Organisation continuera par priorité à élaborer des projets concernant les domaines suivants et à leur allouer les ressources dont elle dispose: a) programmes intégrés axés sur les thèmes prioritaires ci-dessus; b) participation à des programmes conjoints, en particulier dans des pays où l'approche "Unité d'action des Nations Unies" implique l'intégration des activités à l'échelle du système des Nations Unies mais aussi à d'autres activités interorganisations; c) programmes thématiques régionaux et sous-régionaux relevant des thèmes prioritaires; et d) projets prioritaires autonomes dans des pays ne bénéficiant pas de programmes intégrés.
- 12. Du point de vue thématique, les demandes de soutien adressées à l'ONUDI pourraient surtout porter sur les activités intéressant l'agroalimentaire et l'agrobusiness, les sources d'énergie renouvelables et les domaines connexes, ainsi que le renforcement des capacités commerciales au niveau des pays et des sous-régions.
- 13. En ce qui concerne la ventilation géographique, la priorité continuera à être donnée aux PMA et à l'Afrique.

V. Mesures à prendre par le Comité

- 14. Le Comité voudra peut-être envisager de recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:
 - "Le Conseil du développement industriel:
 - a) Prend note des renseignements figurant dans le document IDB.38/8-PBC.26/8;

V.10-55071 5

- b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2010 et 2011 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 (IDB.35/8/Add.1);
- c) Encourage les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI;
- d) Encourage également tous les bailleurs à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour que l'ONUDI puisse élaborer et exécuter de manière coordonnée les programmes intégrés et d'autres actions touchant les programmes et obtenir une mise en synergie et l'impact accru prévus par la notion de programme intégré;
- e) Prie les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international;
- f) Encourage en outre les gouvernements des pays bénéficiaires à jouer un rôle actif en assumant avec l'ONUDI la responsabilité de mobiliser des ressources pour les programmes élaborés conjointement et d'autres activités hautement prioritaires et à aider notamment à recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage de coûts, et les ressources provenant de donateurs bilatéraux et de fonds d'affectation multidonateurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et à faciliter l'accès à ces fonds;
- g) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'ONUDI et de la soutenir dans les efforts qu'elle fait pour élaborer et promouvoir ces programmes et actions dans un contexte de développement international, en particulier par le biais de conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin de faire bien connaître ces initiatives, de faire reconnaître leur pertinence pour les objectifs de développement international et de leur allouer les ressources nécessaires."

6 V.10-55071